

Charte d'adhésion au réseau consciences-citoYennes

Réseau en faveur d'une insurrection des consciences
et d'une transition citoyenne

NOTA BENE: le masculin est utilisé, dans ce document, sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

1. Introduction

- 1.1. Cette charte a pour objectif de garantir une cohérence idéologique et stratégique entre les membres actifs du réseau.
- 1.2. Cette charte présente une déontologie que chaque membre actif s'engage à respecter.
- 1.3. Le soussigné certifie, par sa signature, avoir pris connaissance de ce document dans son entier et respecter ses articles.
- 1.4. Le soussigné certifie, par sa signature, avoir pris connaissance des Statuts du réseau et y adhérer sans réserve. Par sa signature, il s'engage à les respecter.

- 1.5. Le soussigné certifie, par sa signature, avoir pris connaissance du programme politique et y adhérer sur les grandes lignes. En cas de désaccord avec un ou plusieurs points du programme ou du contenu du site, le soussigné s'engage à faire part au cercle citoyen de ses perplexités dans le but d'améliorer la ligne idéologique du réseau.
- 1.6. Chaque membre s'engage à œuvrer aux objectifs fixés par CS selon ses disponibilités et sa position.

2. Déontologie

- 2.1. Le soussigné assure qu'il entre dans CS dans un esprit positif et constructif. En tant que membre, il est garant de l'harmonie interne du réseau. Il fait preuve de bonne foi et essaye de régler les problèmes dès qu'ils se présentent à lui par une communication non violente et en accord avec les valeurs des quatre piliers de CS.
- 2.2. Le soussigné s'engage à ne pas entrer, au sein de CS, dans des jeux de pouvoir. À tout moment, il devrait pouvoir justifier son action officielle par les valeurs des quatre piliers de CS.
- 2.3. Le soussigné ne prendra pas d'initiative au nom de CS sans l'accord du cercle citoyen.
- 2.4. Le soussigné s'engage à n'accepter aucune faveur, d'aucune sorte, dans le cadre de son rôle au sein de CS.
- 2.5. Le soussigné s'engage à soutenir les idées et les membres de CS. Il s'engage à donner le meilleur de lui-même pour faire apparaître CS dans son meilleur jour.
- 2.6. S'il est élu au nom de CS, le soussigné s'engage à donner 10% de son revenu à CS. Il s'engage également à établir des comptes-rendus de ses activités si le cercle citoyen le lui demande.

2.7. S'il est élu au nom de CS, le soussigné s'engage à mettre en œuvre le programme de CS.
Il ne fera aucune concession qui irait à l'encontre des valeurs des quatre piliers de CS.

Lieu & date

.....

Signature

.....